

## ***Pour combattre l'antisémitisme, il faut refuser la « définition IHRA »***

***Engagés dans la défense des droits du peuple palestinien, nous combattons le racisme sous toutes ses formes dont l'antisémitisme, et faisons preuve d'une extrême vigilance sur ce point.***

***Mais nous nous inquiétons de voir ce combat dévoyé par la définition dite « IHRA » de l'antisémitisme et surtout par les exemples très problématiques qui l'accompagnent, car ils mettent en cause la libre critique de l'État d'Israël et de la politique que cet État mène vis-à-vis du peuple palestinien au mépris du droit.***

### ***Un projet politique qui s'inscrit dans la durée***

Le 26 mai 2016, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (IHRA) a adopté une définition de l'antisémitisme censée être une simple « définition de travail ». Les exemples qui l'accompagnaient, dont beaucoup font référence à l'État d'Israël, n'ont pas été adoptés par l'IHRA, qui les a présentés comme « illustratifs et pour faciliter le travail ultérieur ». Cette démarche de mise en avant de l'État d'Israël pour définir l'antisémitisme avait été contestée au point que des organismes européens en charge de l'observation des phénomènes de racisme avaient décidé de rejeter la définition.

Le gouvernement du Royaume-Uni a suivi dès décembre 2016, et en juin 2017 c'était le tour du Parlement européen au détour d'une motion contre l'antisémitisme. En décembre 2018 le Conseil de l'Union européenne faisait de même. Et en France, en décembre 2019, dans une ambiance marquée par un très grand malaise y compris dans les rangs de la majorité présidentielle, l'Assemblée nationale adoptait une résolution qui - avec beaucoup de limites - « approuvait » cette définition...

### ***Des « exemples » très problématiques***

Par elle-même, la définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA apparaît comme banale et sans intérêt. Les organisations antiracistes relèvent qu'elle est même dangereuse par son indigence. Censés « illustrer » la définition, les exemples qui lui sont associés sont, pour certains, l'expression des clichés antisémites habituels. Mais **plus de la moitié des exemples sont relatifs à l'État d'Israël**, d'une manière problématique et sujette à de nombreuses interprétations.

Il est important de souligner que dans la majorité des cas **les « exemples » n'ont pas été adoptés**, comme par l'IHRA elle-même en juin 2016. En décembre 2018, par exemple, le Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne n'a inclus cette définition dans sa résolution qu'à condition que toute référence aux exemples soit retirée, comme l'a très officiellement confirmé le représentant français. Et en décembre 2019, la résolution Maillard n'a fini par être adoptée, par une majorité bien rabougrie, qu'une fois que le député Sylvain Maillard, qui la portait, a confirmé à la tribune que cette résolution « exclut les exemples de l'IHRA » !

### ***La liberté d'expression mise à mal***

Sans avoir été adoptés, les « exemples » sont pourtant utilisés pour s'opposer aux expressions et actions de soutien au peuple palestinien : ainsi, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis, de nombreuses conférences ont été annulées en invoquant cette définition. Il en a été de même pour l'étape finale d'une course cycliste solidaire, annulée au dernier moment par la municipalité anglaise qui devait l'accueillir, du fait de cette définition...

Partout dans le monde, les inconditionnels de la politique israélienne font pression pour l'adoption de la « définition IHRA », et dans certains cas le pouvoir politique fait de même. Aux États-Unis,

l'administration Trump s'était résolument engagée dans cette voie. Au Royaume-Uni, le gouvernement conservateur menace de couper les vivres aux universités qui refuseraient de l'adopter !

### **Une stratégie de l'État d'Israël**

Le pouvoir israélien est coutumier du fait : très régulièrement, il qualifie d'antisémite toute initiative internationale qui ne va pas dans son sens. Cela a été le cas en mars 2021 après la confirmation par la Cour Pénale internationale de sa capacité à enquêter sur les crimes de guerre commis en Palestine. Il l'avait déjà fait en 2015 lors de la publication des dispositions européennes sur l'étiquetage des produits des colonies, et même en janvier 2017, lorsqu'il avait qualifié la tenue de la conférence de paix à Paris de « pire que l'affaire Dreyfus ».

Le Premier ministre Netanyahu lui-même s'est engagé personnellement, en 2018, pour que la définition « IHRA » figure dans la résolution du Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne sur la lutte contre l'antisémitisme. Et c'est constamment que le réseau des organisations inconditionnelles d'Israël se met au service de cette politique avec beaucoup de zèle.

### **Une forte opposition partout dans le monde**

La définition IHRA continue de susciter une forte opposition aux États-Unis. Le 13 janvier, c'est l'ensemble des groupes juifs progressistes du pays qui se sont prononcés contre cette définition. Dans une déposition écrite au Sénat, l'auteur de la définition initiale, Kenneth Stern, s'est dit effaré de l'utilisation qui en était faite contre la liberté d'expression.

En France et en Europe, ce sont de très nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme, ONG, organisations juives, qui se sont prononcées contre cette définition. Et le CNCDH (Conseil National Consultatif des droits de l'Homme), dans deux rapports successifs, a mis en garde contre l'adoption de cette définition.

En amont du débat sur la résolution Maillard, 127 intellectuels juifs du monde entier avaient lancé un [appel](#) aux députés français pour qu'ils ne l'adoptent pas.

### **La mise en danger du combat sincère contre l'antisémitisme**

Le combat contre l'antisémitisme, qui a des racines anciennes et profondes en France, allié au combat essentiel contre toutes les autres formes de racisme, a vocation à rassembler très largement. Les promoteurs de la « définition IHRA » ont fait le choix inverse : donner la priorité à la défense inconditionnelle de l'État d'Israël et de sa politique, quitte à affaiblir et diviser la lutte contre l'antisémitisme.

La « résolution Maillard » en est une illustration. Sur un thème aussi fédérateur que la lutte contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme, une résolution de l'Assemblée nationale aurait pu faire l'unanimité. Mais centré sur l'approbation de la « définition IHRA », le texte présenté n'a obtenu que 154 voix pour. Au sein même de la majorité présidentielle, près des trois-quarts des députés n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont voté contre...

***Pour un combat sincère et efficace contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme, pour le respect de nos libertés, pour exprimer le refus de voir la question du racisme manipulée par des États tiers, nous appelons toutes les personnes de conscience, les collectivités locales, les institutions à rejeter la définition dite « IHRA » de l'antisémitisme.***

Pour plus de détails, nous vous engageons à lire :

- La brochure de la Plateforme des ONG pour la Palestine : [https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/les\\_dangers\\_de\\_la\\_proposition\\_de\\_resolution\\_maillard\\_-\\_plateforme\\_palestine.pdf](https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/les_dangers_de_la_proposition_de_resolution_maillard_-_plateforme_palestine.pdf)
- Le dossier de l'AFPS  
[https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/afps\\_definition\\_ihra\\_antisemitisme.pdf](https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/afps_definition_ihra_antisemitisme.pdf)